

## **ÉQUIPE DE DIRECTION**

### **Statuts et règlements**

#### **Centre de recherche interdisciplinaire en études montréalaises (CRIEM)**

*Note préliminaire: dans ce document, le masculin est utilisé pour alléger la lecture.*

### **Composition**

L'équipe de direction est composée d'un directeur, des directeurs adjoints et d'un coordonnateur. Le directeur et le coordonnateur proviennent de l'Université McGill, mais les directeurs adjoints peuvent être rattachés à d'autres universités. Le nombre de directeurs adjoints ne doit pas dépasser huit professeurs. Les directeurs adjoints assument usuellement, mais pas obligatoirement, la coordination d'un des cinq axes de recherche du CRIEM. Dans la composition de son comité, le directeur tient compte de la représentativité multi-disciplinaire et multi-institutionnelle, de la parité homme-femme et de l'équilibre entre les chercheurs en début, en milieu et en fin de carrière. La coordination est assumée par un coordonnateur scientifique.

### **Nomination du directeur**

Le directeur est nommé par le doyen de la Faculté des Arts de l'Université McGill.

### **Durée du mandat du directeur et renouvellement**

Le directeur est nommé pour deux ans. Le doyen de la Faculté des Arts peut, en accord avec le directeur en poste, renouveler ce mandat autant de fois qu'il le veut.

### **Nomination des directeurs-adjoints**

Le directeur choisit et nomme les directeurs adjoints en consultation avec les membres du CRIEM.

### **Durée du mandat des directeurs-adjoints**

Le mandat des directeurs adjoints est d'une durée de deux ans. Il peut être renouvelé deux fois.

### **Nomination du coordonnateur scientifique et durée de son mandat**

Le coordonnateur scientifique est un employé permanent de la Faculté des Arts de McGill et il est nommé par son doyen, en consultation avec le directeur du CRIEM. La durée de son mandat est indéterminée.

## **Tâches et responsabilités de l'équipe de direction**

- **Directeur :**

- Le directeur dirige à la fois le CRIEM et le Programme d'études sur le Québec (PÉQ);
- il préside l'équipe de direction;
- il assiste aux activités du CRIEM ou s'y fait remplacer par un directeur adjoint;
- il voit à la coordination des différents comités;
- il veille à ce que les enseignements qui se donnent au sein du PÉQ rejoignent les recherches qui se poursuivent au CRIEM;
- en collaboration avec le coordonnateur du CRIEM, il élabore les prévisions budgétaires et rédige un rapport annuel;
- il préside l'assemblée annuelle des membres;
- il voit à la réalisation et au dépôt des états financiers lors de l'assemblée annuelle des membres.

- **Tâches communes du directeur, des directeurs adjoints et du coordonnateur**

- Ils voient à la réalisation du mandat du CRIEM;
- ils proposent une programmation annuelle d'activités et veillent à sa réalisation;
- ils alimentent le fil des nouvelles du CRIEM (Tweeter, site Web du CRIEM)
- ils font office de comité d'évaluation pour le Prix de la recherche émergente;
- lorsque les budgets le permettent, ils voient à la constitution d'un comité d'évaluation pour le Prix du meilleur ouvrage sur Montréal publié dans le courant de l'année;
- lorsque les budgets le permettent, ils voient à la constitution d'un comité d'attribution de bourses doctorales et postdoctorales;
- ils reçoivent et évaluent les demandes d'obtention du statut de professeur/chercheur invité;
- lorsque les budgets le permettent, ils voient à la distribution de bourses aux chercheurs invités.